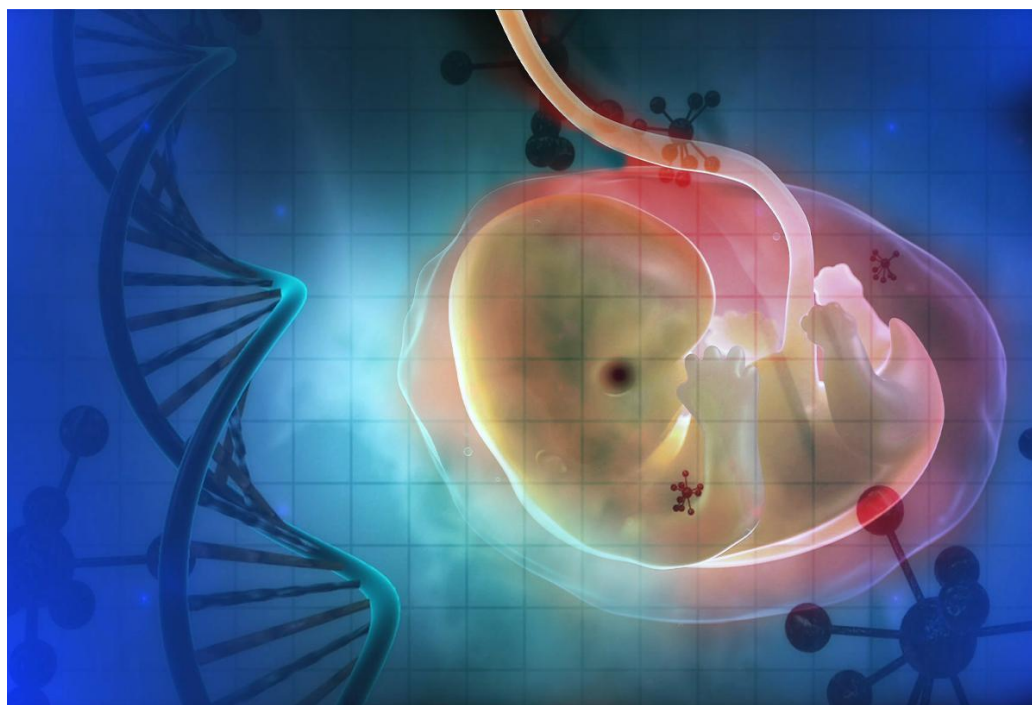


Leny Robino

Les questions bio-éthiques contemporaines

Les découvertes scientifiques interrogent, par leurs usages, et peuvent remodeler en profondeur notre société et notre définition de l'individu. La bioéthique appelle à réfléchir aux « dérives » éventuelles que peuvent engendrer le progrès scientifique, dans la recherche, dans l'application d'un traitement ou d'une technique de soin à des fins non-médicales.



Ce 17 février 2021 une commission mixte paritaire (processus engagé lorsqu'il existe un désaccord majeur entre l'assemblée nationale et le sénat) n'a pas réussi à élaborer un projet de lois en accord avec les deux institutions du parlement.

Durant l'année 2020 des centaines de manifestations en faveur et en défaveur de cette loi ont rempli les rues de la capitale, mais également celles d'autres pays.

Mais alors, pourquoi est-ce que cette loi pose autant problème ? Nous allons voir, dans les grandes lignes, les raisons pour lesquelles les questions de bioéthiques stimulent autant le débat, à l'échelle nationale et internationale.

1) L'importance des termes

Lorsqu'il s'agit de parler de bioéthique, la nécessité de s'entendre sur les termes est essentielle. Il s'agit d'utiliser le langage comme outil pour donner un sens à une réalité. L'imprécision est à proscrire, car le domaine de la bioéthique est un enjeu majeur pour une société. Par exemple, le terme de mère porteuse ou de père donneur est un oxymore.

Si une mère est "porteuse" de vie mais qu'elle n'aura pas le rôle maternel dès lors que l'enfant naît, peut-on réellement parler de mère ? De même qu'un père donneur n'est pas un père, puisqu'il n'aura aucun contact avec sa progéniture biologique. Dans ces deux situations, il s'agit donc de trouver des termes qui évitent toutes formes de confusions, en évitant au maximum la prise de parti. Les termes de Gestation Par Autrui ou de Donateur sont donc des exemples de termes utilisés dans les échanges entre experts sur le sujet.

3) Les institutions

Les institutions.

1- En France : 1983, création du CCNE :

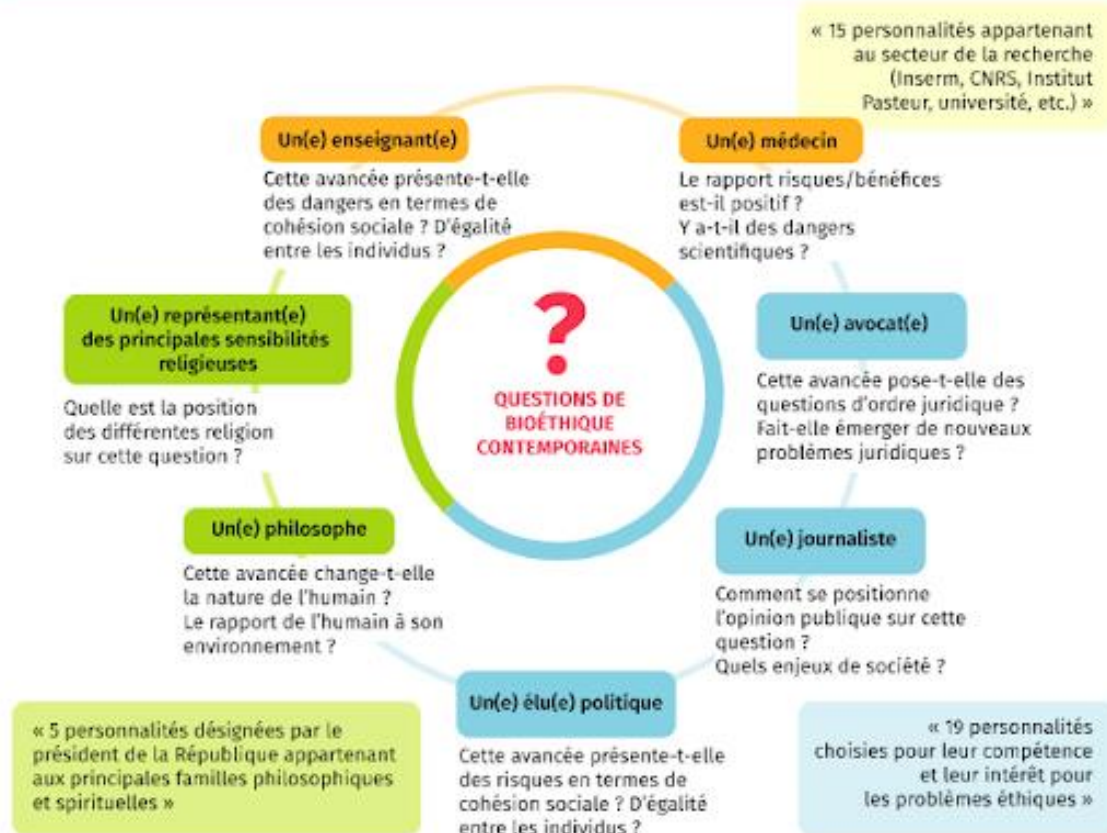
La France, premier pays à créer un Comité Consultatif National d'Éthique pour les sciences de la vie et de la santé, en 1983, a pour objectif de susciter une réflexion de la part de la société sur les avancées de la connaissance scientifique dans le domaine du vivant.

Les missions :

- Donner son avis sur les problèmes moraux soulevés par la recherche dans les domaines de la biologie, de la médecine, de la santé, que ces problèmes concernent l'homme, des groupes sociaux, ou la société tout entière.
- Éclairer les progrès de la science, soulever des enjeux de société nouveaux et poser un regard éthique sur ces évolutions. S'inscrit au cœur des débats de société, suscite la réflexion sur la bioéthique, contribue à des débats contradictoires.
- Faire participer les citoyens à la réflexion éthique (journées annuelles d'éthique, forums, etc)
-

Les premières questions abordées par le CCNE sont l'assistance médicale à la procréation, l'expérimentation sur l'homme. Puis très vite d'autres questions : la recherche sur l'embryon humain, l'accès à l'information génétique, la notion de consentement. Les thèmes évoluent en fonction des avancées de la science et de la société.

- ▶ Faut-il avoir peur de l'utilisation des robots et de l'intelligence artificielle ?
- ▶ Faut-il étendre les possibilités de procréation médicalement assistée et de gestation pour autrui ?
- ▶ Médecine prédictive : faut-il tout prédire avec des tests génétiques ?
- ▶ Les objets connectés et l'accumulation des big data sont-ils des dangers pour notre vie privée ?
- ▶ Les avancées en neurosciences sont-elles forcément bénéfiques pour l'être humain ?
- ▶ Faut-il interdire les OGM ?



Les lois de bioéthique à l'échelle nationale

1994 : 1ères lois de bioéthique votées en France.

Elles se compose de trois branches principales:

une relative au traitement des données ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé, une relative au respect du corps humain, une relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation (aussi connue sous le nom de PMA) et au diagnostic prénatal.

2004 : Révision des lois bioéthiques, sans modifications majeures

- création de l'Agence de la Biomédecine, organisme public sous la tutelle du ministère de la santé, responsable des pratiques médicales, qui encadre PMA, DPI et contrôle la légalité des pratiques médicales.

2011 : Importante Révision des lois de bioéthique

- interdiction de la GPA (gestation pour autrui, terme réel de la "mère porteuse"),
- interdiction de la recherche sur l'embryon, sauf dérogation.
- PMA (Procréation Médicalement Assistée) : limitée aux cas d'infertilité, et patients porteurs d'une maladie grave ; refusée aux homosexuels.
- DPN : (pratiques médicales ayant pour but de détecter chez l'embryon ou le fœtus une affection grave) autorisé mais non obligatoire lors de la grossesse
- Les recherches sur embryons sont interdites
- Autorisation du don de gamète, seulement chez les individus majeurs, le tout sous anonymat
- Interdiction de créer des embryons transgéniques ou des embryons chimères homme/animal
- Recherches sur l'embryon et sur les cellules souches autorisées seulement si la pertinence scientifique est établie et permet progrès médicaux majeurs.


Alors que la loi est censée donner une dimension intemporel à ce qu'elle encadre, celles sur la bioéthique ignorent cet aspect. En effet, les lois relatives à la bioéthique évoluent tous les 8 ans, ou elles sont remises à jour en fonction des évolutions scientifiques et des changements de mentalité.


2020-2021 : Révision des lois importante


PMA : le point sur la législation

Le Parisien


AUJOURD'HUI 3 conditions


 **Couples hétérosexuels** uniquement


 En cas d'**infertilité** (ou transmission possible d'une **maladie grave** à l'enfant ou au conjoint)


 Etre **vivant et consentant**

AVEC LA NOUVELLE LOI Conditions

 **Toutes les femmes** (femme seule et couple homosexuel) y ont accès

 Avoir un **projet parental**

 Etre **vivant et consentant**

 **Ne pas confondre avec la GPA**
Une femme porte, à leur demande, l'enfant d'autres personnes.

LP/INFOGRAPHIE.

Les lois de bioéthique à l'échelle européenne

2001

Application de bonnes pratiques cliniques dans la conduite d'essais cliniques de médicaments à l'usage humain ;

2004

Établissement de normes de qualité et sécurité pour le don, l'obtention, le contrôle, la transformation, la conservation, le stockage et la distribution des tissus et cellules humaines.

2008

Autorisation de l'implantation d'embryons sur tout le territoire de l'UE

Les lois de bioéthique à l'échelle mondiale

1975

Déclaration de Tokyo (Association Médicale Mondiale) : réaffirme le principe selon lequel les individus ne peuvent pas être de simples objets d'expériences scientifiques.

1980

Déclaration de Manille (OMS) : Insiste sur le consentement éclairé des sujets humains impliqués dans des recherches biomédicales. Puis additifs (recommandations, mais pas de législation) concernant la collecte des informations génétiques, les expérimentations animales, interventions sur le génome humain, l'accès aux techniques de procréation, les actions sur l'embryon, l'organisation de la fin de vie

1993

Création du Comité International de Bioéthique de l'Unesco : experts encadrent les progrès des recherches dans les sciences de la vie et leurs applications en veillant au respect des principes de dignité et de liberté de la personne humaine.

1997

Déclaration de l'Unesco qui expose que le génome humain est un patrimoine de l'humanité, et ne peut être commercialisé. Le décodage du génome ne peut être breveté.

II/ Les questions de bioéthiques contemporaines, un débat.

Que se soit entre pairs, dans les médias, ou au sein du parlement, les questions relatives à la bioéthique sont fortement présentes depuis l'accélération de l'innovation scientifique dans le domaine. Nous allons voir, de manière vulgarisée, les différents points de vues relatifs à ce sujet.

1) Question de la PMA / AMP

La PMA est la question la plus débattue sur le projet de loi bioéthique. Plus particulièrement, l'accès à l'AMP (assistance médicale à la Procréation) génère énormément de discussions philosophiques, morales, psychologiques et sociales. Il s'agit ici de pouvoir donner l'accès à la grossesse médicalement assistée aux femmes seules ou aux couples lesbiennes, mais également donner la possibilité d'utiliser l'AMP non plus uniquement dans une situation d'infertilité (pour les couples hétérosexuels)

Arguments pour	arguments contre
- une femme célibataire ne l'ai pas pour	- Les femmes seules rencontrent des

<p>toujours, les couples hétérosexuels se séparent aussi</p> <ul style="list-style-type: none"> - La convention internationale des droits de l'enfant dit qu'un enfant doit être avec ses parents → Ne parle pas de parents mixtes nécessairement - Les enfants peuvent se structurer psychologiquement dans une famille homoparentale car les familles vivent en société (ou il y a des hommes et des femmes) + certaines familles sont hétéroparentales mais un des parents est absent - Des pays ont ouverts la PMA pour toutes les femmes sans pour autant l'ouvrir à toute les femmes (Danemark, Finlande, Espagne) 	<p>difficultés scolaires, financières, situation d'épuisement, de logements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Légaliser signifierait privé légalement un enfant d'avoir un père → contraire à la Convention Internationale des droits de l'enfant - Ces études ne sont pas scientifiques et sont faites sur des enfants trop petits, sur base de volontariat - Surmonter l'absence de père qu'il devient légitime qu'il existe une lois pour organiser cette difficulté - C'est une vision erroné de l'égalité qui voit dans des différences naturelles une discrimination - L'ouverture de la PMA est une première étape vers l'ouverture de la GPA (gestation par autrui)
---	--

2) Question de la GPA

La gestation pour autrui est une méthode de procréation médicalement assistée. Elle se pratique généralement lorsqu'une femme, dans un couple, ne peut porter l'enfant du fait d'une malformation ou de l'absence de l'utérus. La GPA peut également être employée dans un contexte d'homoparentalité, pour un couple d'hommes. le débat sur le GPA est beaucoup moins controversé, et cette pratique n'est autorisée que dans un nombre de pays très minoritaire

Arguments pour	argument contre
<ul style="list-style-type: none"> - Il faut qu'il ai un encadrement, ce qui évitera ce "marché" - il ne s'agit pas d'un acte anodin, mais qui peut aider, C'est une évolution qui permettrait aux personnes infertiles d'avoir une progéniture 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchandisation de l'enfant et de la femme - Il existe l'adoption pour remédier à ce désir d'avoir un enfant. - Externaliser la grossesse est imorale, une femme porte un enfant pendant 9 mois,(et donc s'engage), puis rejète l'enfant instantanément - L'évolution de la technique ne doit absolument pas signifier l'évolution

	de ce qui doit être fait
--	--------------------------

3) Question de la levé l'anonymat des donateurs

Alors que la PMA est au centre du débat, celle de l'anonymat des donateurs / donatrices l'est aussi. Relevant principalement d'une question philosophique sur l'identité, celle-ci reste très complexe. En France, dans le cadre des lois de 1994 et de 2004, un enfant né à la suite d'un don de sperme ne pourra jamais connaître, même s'il en exprime le désir, l'identité du donneur dont il est le descendant sur le plan génétique

Arguments pour la levé	Arguments contre la levé
<ul style="list-style-type: none"> - la minorité doit être entendu et souffre de sa non reconnaissance - L'enfant est parfaitement capable de différencier le liens génétique avec le lien parental / social - Il s'agit, pour certains individus, d'assouvir une curiosité légitime. Le donneur fait partie de leur histoire. Ils souhaiteraient donc connaître son identité et ses motivations, car ils ont le sentiment que cela les aiderait à construire et stabiliser leur propre identité 	<ul style="list-style-type: none"> - les enfants qui ont exprimé le souhait de connaître l'identité du donneur constituant une petite minorité → une importante partie de souhaite pas le connaître - La règle de l'anonymat favoriserait l'équilibre psychique des individus concernés en séparant clairement deux registres: un géniteur de matériel et un père social désirant l'enfant - Peut générer un trouble psycho-sociologique → connaître le géniteur corrompt la structure familiale

4) Question de la fin de vie / euthanasie

Comme pour la PMA, l'euthanasie ne rend pas possible l'existence d'un consensus sur sa légalisation. "Ultime liberté" contre "rupture éthique". L'Assemblée nationale a débattu jeudi 8 avril de l'euthanasie dans une atmosphère polémique. Les députés ne sont pas parvenus, malgré un large soutien, à voter sur un texte complet, faute de temps face à des milliers d'amendements.

Arguments pour	Argument contre
----------------	-----------------

<ul style="list-style-type: none"> - Quand elle concerne les personnes souffrantes de maladies incurables, douloureuse et dégénératrice, ne pas laisser ce droit est inhumain - Il s'agit d'une décision individuelle, qui ne doit pas dépendre d'autres personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe des soins pour contrer cette souffrance. - d'un point de vue religieux (chrétien) , il s'agit d'un suicide, ce qui va contre la morale religieuse. - Des dérives sont possibles. Des personnes incapables de parler (après un trauma, par exemple), ne souhaite pas nécessairement mourir
--	---

conclusion

La bioéthique dépasse donc largement les enjeux scientifiques. Elle porte un regard sur la vie, sur ce qui nous fait homme, sur notre capacité à vivre ensemble, surtout sur notre attention à l'autre en particulier le plus vulnérable. Une bioéthique figée dans des principes généraux, qu'ils soient religieux ou rationnels (même s'il n'y a pas nécessairement de contradictions entre les deux), si elle ne prend pas en compte le respect de l'humanité de l'autre, serait un masque qui permettrait seulement de s'abstraire de cette responsabilité.

Source

<https://www.franceculture.fr/emissions/le-temps-du-debat/loi-bioethique-peut-sentendre-sur-les-termes-du-debat>

<https://www.fondationlejeune.org/defense-vie-humaine/influence/revisionloibioethique/>

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/bioethique/article/5-questions-sur-la-bioethique>

<https://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/pages/qu-est-ce-que-la-bioethique>

<https://halldulivre.com/livre/9791097309190-cinema-et-bioethique-etre-plus-ou-moins-un-sujet-marc-rosmini/pro.halldulivre.com>

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/19234-les-questions-de-bioethique>

https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/08/01/loi-bioethique-l-assemblee-adopte-le-projet-de-loi-en-deuxieme-lecture_6047874_3224.html

https://fr.wikipedia.org/wiki/Bio%C3%A9thique#Morale_dans_la_science

<https://www.franceculture.fr/emissions/repliques/les-enjeux-de-la-bioethique>

https://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201912/bioethique.html

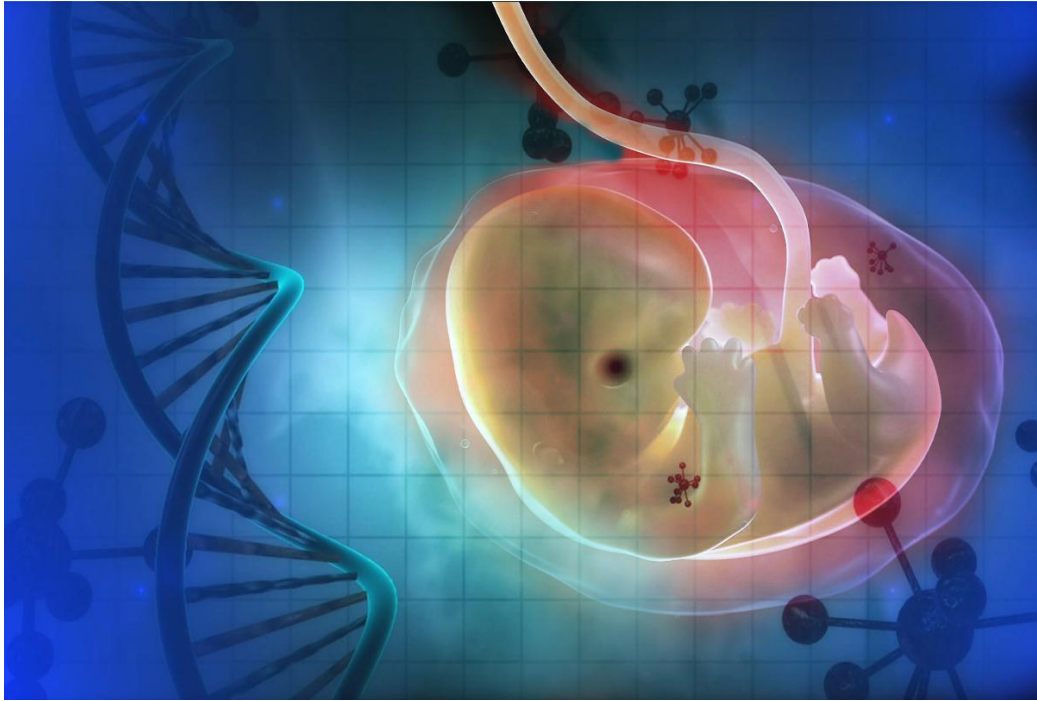
https://www.youtube.com/results?search_query=subjectivit%C3%A9+et+bio%C3%A9thique

<https://www.fiv.fr/enjeux-anonymat-don-sperme-fiv-insemination-pma/>

Leny Robino

Les questions bio-éthiques contemporaines

Les découvertes scientifiques interrogent, par leurs usages, et peuvent remodeler en profondeur notre société et notre définition de l'individu. La bioéthique appelle à réfléchir aux « dérives » éventuelles que peuvent engendrer le progrès scientifique, dans la recherche, dans l'application d'un traitement ou d'une technique de soin à des fins non-médicales.



Ce 17 février 2021 une commission mixte paritaire (processus engagé lorsqu'il existe un désaccord majeur entre l'assemblée nationale et le sénat) n'a pas réussi à élaborer un projet de lois en accord avec les deux institutions du parlement.

Durant l'année 2020 des centaines de manifestations en faveur et en défaveur de cette loi ont rempli les rues de la capitale, mais également celles d'autres pays.

Mais alors, pourquoi est-ce que cette loi pose autant problème ? Nous allons voir, dans les grandes lignes, les raisons pour lesquelles les questions de bioéthiques stimulent autant le débat, à l'échelle nationale et internationale.

1) L'importance des termes

Lorsqu'il s'agit de parler de bioéthique, la nécessité de s'entendre sur les termes est essentielle. Il s'agit d'utiliser le langage comme outil pour donner un sens à une réalité. L'imprécision est à proscrire, car le domaine de la bioéthique est un enjeu majeur pour une société. Par exemple, le terme de mère porteuse ou de père donneur est un oxymore.

Si une mère est "porteuse" de vie mais qu'elle n'aura pas le rôle maternel dès lors que l'enfant naît, peut-on réellement parler de mère ? De même qu'un père donneur n'est pas un père, puisqu'il n'aura aucun contact avec sa progéniture biologique. Dans ces deux situations, il s'agit donc de trouver des termes qui évitent toutes formes de confusions, en évitant au maximum la prise de parti. Les termes de Gestation Par Autrui ou de Donateur sont donc des exemples de termes utilisés dans les échanges entre experts sur le sujet.

3) Les institutions

Les institutions.

1- En France : 1983, création du CCNE :

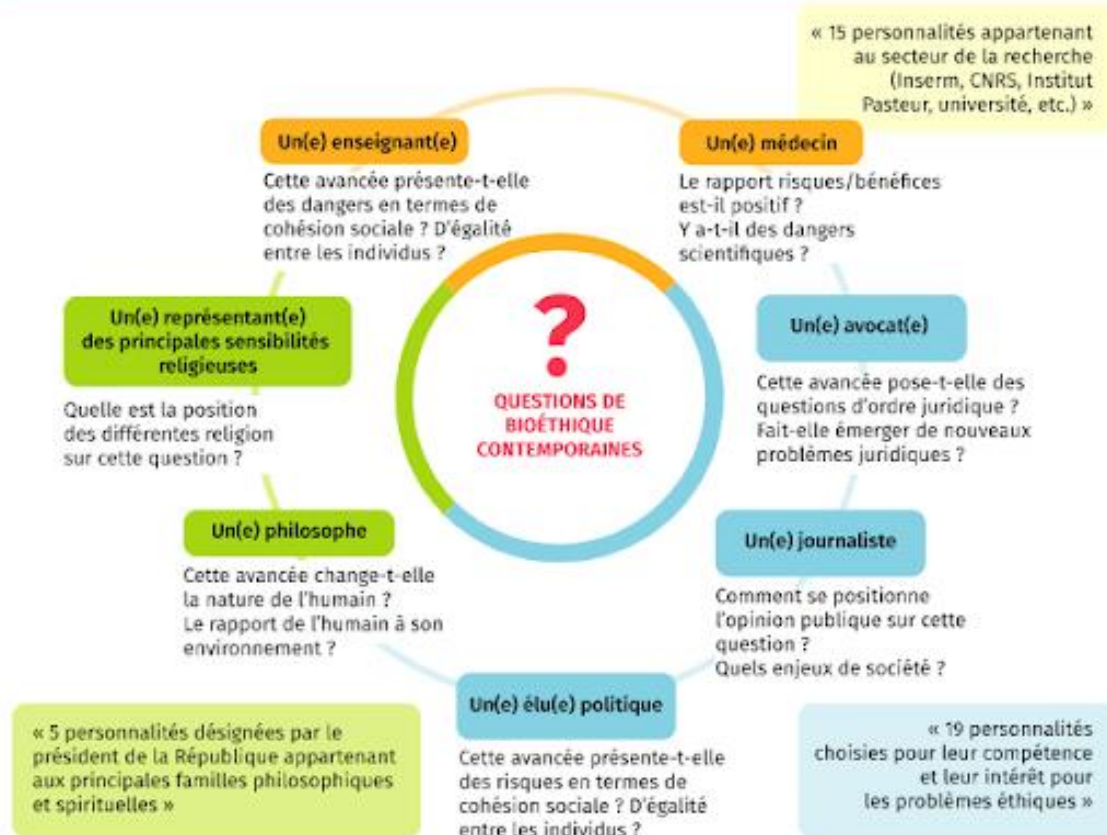
La France, premier pays à créer un Comité Consultatif National d'Éthique pour les sciences de la vie et de la santé, en 1983, a pour objectif de susciter une réflexion de la part de la société sur les avancées de la connaissance scientifique dans le domaine du vivant.

Les missions :

- Donner son avis sur les problèmes moraux soulevés par la recherche dans les domaines de la biologie, de la médecine, de la santé, que ces problèmes concernent l'homme, des groupes sociaux, ou la société tout entière.
- Éclairer les progrès de la science, soulever des enjeux de société nouveaux et poser un regard éthique sur ces évolutions. S'inscrit au cœur des débats de société, suscite la réflexion sur la bioéthique, contribue à des débats contradictoires.
- Faire participer les citoyens à la réflexion éthique (journées annuelles d'éthique, forums, etc)
-

Les premières questions abordées par le CCNE sont l'assistance médicale à la procréation, l'expérimentation sur l'homme. Puis très vite d'autres questions : la recherche sur l'embryon humain, l'accès à l'information génétique, la notion de consentement. Les thèmes évoluent en fonction des avancées de la science et de la société.

- ▶ Faut-il avoir peur de l'utilisation des robots et de l'intelligence artificielle ?
- ▶ Faut-il étendre les possibilités de procréation médicalement assistée et de gestation pour autrui ?
- ▶ Médecine prédictive : faut-il tout prédire avec des tests génétiques ?
- ▶ Les objets connectés et l'accumulation des big data sont-ils des dangers pour notre vie privée ?
- ▶ Les avancées en neurosciences sont-elles forcément bénéfiques pour l'être humain ?
- ▶ Faut-il interdire les OGM ?



Les lois de bioéthique à l'échelle nationale

1994 : 1ères lois de bioéthique votées en France.

Elles se compose de trois branches principales:

une relative au traitement des données ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé, une relative au respect du corps humain, une relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation (aussi connue sous le nom de PMA) et au diagnostic prénatal.

2004 : Révision des lois bioéthiques, sans modifications majeures

- création de l'Agence de la Biomédecine, organisme public sous la tutelle du ministère de la santé, responsable des pratiques médicales, qui encadre PMA, DPI et contrôle la légalité des pratiques médicales.

2011 : Importante Révision des lois de bioéthique

- interdiction de la GPA (gestation pour autrui, terme réel de la "mère porteuse"),
- interdiction de la recherche sur l'embryon, sauf dérogation.
- PMA (Procréation Médicalement Assistée) : limitée aux cas d'infertilité, et patients porteurs d'une maladie grave ; refusée aux homosexuels.
- DPN : (pratiques médicales ayant pour but de détecter chez l'embryon ou le fœtus une affection grave) autorisé mais non obligatoire lors de la grossesse
- Les recherches sur embryons sont interdites
- Autorisation du don de gamète, seulement chez les individus majeurs, le tout sous anonymat
- Interdiction de créer des embryons transgéniques ou des embryons chimères homme/animal
- Recherches sur l'embryon et sur les cellules souches autorisées seulement si la pertinence scientifique est établie et permet progrès médicaux majeurs.


Alors que la loi est censée donner une dimension intemporel à ce qu'elle encadre, celles sur la bioéthique ignorent cet aspect. En effet, les lois relatives à la bioéthique évoluent tous les 8 ans, ou elles sont remises à jour en fonction des évolutions scientifiques et des changements de mentalité.


2020-2021 : Révision des lois importante


PMA : le point sur la législation

Le Parisien


AUJOURD'HUI 3 conditions


 **Couples hétérosexuels** uniquement


 En cas d'**infertilité** (ou transmission possible d'une **maladie grave** à l'enfant ou au conjoint)


 Etre **vivant et consentant**

AVEC LA NOUVELLE LOI Conditions

 **Toutes les femmes** (femme seule et couple homosexuel) y ont accès

 Avoir un **projet parental**

 Etre **vivant et consentant**

 **Ne pas confondre avec la GPA**
Une femme porte, à leur demande, l'enfant d'autres personnes.

LP/INFOGRAPHIE.

Les lois de bioéthique à l'échelle européenne

2001

Application de bonnes pratiques cliniques dans la conduite d'essais cliniques de médicaments à l'usage humain ;

2004

Établissement de normes de qualité et sécurité pour le don, l'obtention, le contrôle, la transformation, la conservation, le stockage et la distribution des tissus et cellules humaines.

2008

Autorisation de l'implantation d'embryons sur tout le territoire de l'UE

Les lois de bioéthique à l'échelle mondiale

1975

Déclaration de Tokyo (Association Médicale Mondiale) : réaffirme le principe selon lequel les individus ne peuvent pas être de simples objets d'expériences scientifiques.

1980

Déclaration de Manille (OMS) : Insiste sur le consentement éclairé des sujets humains impliqués dans des recherches biomédicales. Puis additifs (recommandations, mais pas de législation) concernant la collecte des informations génétiques, les expérimentations animales, interventions sur le génome humain, l'accès aux techniques de procréation, les actions sur l'embryon, l'organisation de la fin de vie

1993

Création du Comité International de Bioéthique de l'Unesco : experts encadrent les progrès des recherches dans les sciences de la vie et leurs applications en veillant au respect des principes de dignité et de liberté de la personne humaine.

1997

Déclaration de l'Unesco qui expose que le génome humain est un patrimoine de l'humanité, et ne peut être commercialisé. Le décodage du génome ne peut être breveté.

II/ Les questions de bioéthiques contemporaines, un débat.

Que se soit entre pairs, dans les médias, ou au sein du parlement, les questions relatives à la bioéthique sont fortement présentes depuis l'accélération de l'innovation scientifique dans le domaine. Nous allons voir, de manière vulgarisée, les différents points de vues relatifs à ce sujet.

1) Question de la PMA / AMP

La PMA est la question la plus débattue sur le projet de loi bioéthique. Plus particulièrement, l'accès à l'AMP (assistance médicale à la Procréation) génère énormément de discussions philosophiques, morales, psychologiques et sociales. Il s'agit ici de pouvoir donner l'accès à la grossesse médicalement assistée aux femmes seules ou aux couples lesbiennes, mais également donner la possibilité d'utiliser l'AMP non plus uniquement dans une situation d'infertilité (pour les couples hétérosexuels)

Arguments pour	arguments contre
- une femme célibataire ne l'ai pas pour	- Les femmes seules rencontrent des

<p>toujours, les couples hétérosexuels se séparent aussi</p> <ul style="list-style-type: none"> - La convention internationale des droits de l'enfant dit qu'un enfant doit être avec ses parents → Ne parle pas de parents mixtes nécessairement - Les enfants peuvent se structurer psychologiquement dans une famille homoparentale car les familles vivent en société (ou il y a des hommes et des femmes) + certaines familles sont hétéroparentales mais un des parents est absent - Des pays ont ouverts la PMA pour toutes les femmes sans pour autant l'ouvrir à toute les femmes (Danemark, Finlande, Espagne) 	<p>difficultés scolaires, financières, situation d'épuisement, de logements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Légaliser signifierait privé légalement un enfant d'avoir un père → contraire à la Convention Internationale des droits de l'enfant - Ces études ne sont pas scientifiques et sont faites sur des enfants trop petits, sur base de volontariat - Surmonter l'absence de père qu'il devient légitime qu'il existe une lois pour organiser cette difficulté - C'est une vision erroné de l'égalité qui voit dans des différences naturelles une discrimination - L'ouverture de la PMA est une première étape vers l'ouverture de la GPA (gestation par autrui)
---	--

2) Question de la GPA

La gestation pour autrui est une méthode de procréation médicalement assistée. Elle se pratique généralement lorsqu'une femme, dans un couple, ne peut porter l'enfant du fait d'une malformation ou de l'absence de l'utérus. La GPA peut également être employée dans un contexte d'homoparentalité, pour un couple d'hommes. le débat sur le GPA est beaucoup moins controversé, et cette pratique n'est autorisée que dans un nombre de pays très minoritaire

Arguments pour	argument contre
<ul style="list-style-type: none"> - Il faut qu'il ai un encadrement, ce qui évitera ce "marché" - il ne s'agit pas d'un acte anodin, mais qui peut aider, C'est une évolution qui permettrait aux personnes infertiles d'avoir une progéniture 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchandisation de l'enfant et de la femme - Il existe l'adoption pour remédier à ce désir d'avoir un enfant. - Externaliser la grossesse est imorale, une femme porte un enfant pendant 9 mois,(et donc s'engage), puis rejète l'enfant instantanément - L'évolution de la technique ne doit absolument pas signifier l'évolution

	de ce qui doit être fait
--	--------------------------

3) Question de la levé l'anonymat des donateurs

Alors que la PMA est au centre du débat, celle de l'anonymat des donateurs / donatrices l'est aussi. Relevant principalement d'une question philosophique sur l'identité, celle-ci reste très complexe. En France, dans le cadre des lois de 1994 et de 2004, un enfant né à la suite d'un don de sperme ne pourra jamais connaître, même s'il en exprime le désir, l'identité du donneur dont il est le descendant sur le plan génétique

Arguments pour la levé	Arguments contre la levé
<ul style="list-style-type: none"> - la minorité doit être entendu et souffre de sa non reconnaissance - L'enfant est parfaitement capable de différencier le liens génétique avec le lien parental / social - Il s'agit, pour certains individus, d'assouvir une curiosité légitime. Le donneur fait partie de leur histoire. Ils souhaiteraient donc connaître son identité et ses motivations, car ils ont le sentiment que cela les aiderait à construire et stabiliser leur propre identité 	<ul style="list-style-type: none"> - les enfants qui ont exprimé le souhait de connaître l'identité du donneur constituant une petite minorité → une importante partie de souhaite pas le connaître - La règle de l'anonymat favoriserait l'équilibre psychique des individus concernés en séparant clairement deux registres: un géniteur de matériel et un père social désirant l'enfant - Peut générer un trouble psycho-sociologique → connaître le géniteur corrompt la structure familiale

4) Question de la fin de vie / euthanasie

Comme pour la PMA, l'euthanasie ne rend pas possible l'existence d'un consensus sur sa légalisation. "Ultime liberté" contre "rupture éthique". L'Assemblée nationale a débattu jeudi 8 avril de l'euthanasie dans une atmosphère polémique. Les députés ne sont pas parvenus, malgré un large soutien, à voter sur un texte complet, faute de temps face à des milliers d'amendements.

Arguments pour	Argument contre
----------------	-----------------

<ul style="list-style-type: none"> - Quand elle concerne les personnes souffrantes de maladies incurables, douloureuse et dégénératrice, ne pas laisser ce droit est inhumain - Il s'agit d'une décision individuelle, qui ne doit pas dépendre d'autres personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe des soins pour contrer cette souffrance. - d'un point de vue religieux (chrétien) , il s'agit d'un suicide, ce qui va contre la morale religieuse. - Des dérives sont possibles. Des personnes incapables de parler (après un trauma, par exemple), ne souhaite pas nécessairement mourir
--	---

conclusion

La bioéthique dépasse donc largement les enjeux scientifiques. Elle porte un regard sur la vie, sur ce qui nous fait homme, sur notre capacité à vivre ensemble, surtout sur notre attention à l'autre en particulier le plus vulnérable. Une bioéthique figée dans des principes généraux, qu'ils soient religieux ou rationnels (même s'il n'y a pas nécessairement de contradictions entre les deux), si elle ne prend pas en compte le respect de l'humanité de l'autre, serait un masque qui permettrait seulement de s'abstraire de cette responsabilité.

Source

<https://www.franceculture.fr/emissions/le-temps-du-debat/loi-bioethique-peut-sentendre-sur-les-termes-du-debat>

<https://www.fondationlejeune.org/defense-vie-humaine/influence/revisionloibioethique/>

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/bioethique/article/5-questions-sur-la-bioethique>

<https://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/pages/qu-est-ce-que-la-bioethique>

<https://halldulivre.com/livre/9791097309190-cinema-et-bioethique-etre-plus-ou-moins-un-sujet-marc-rosmini/pro.halldulivre.com>

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/19234-les-questions-de-bioethique>

https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/08/01/loi-bioethique-l-assemblee-adopte-le-projet-de-loi-en-deuxieme-lecture_6047874_3224.html

https://fr.wikipedia.org/wiki/Bio%C3%A9thique#Morale_dans_la_science

<https://www.franceculture.fr/emissions/repliques/les-enjeux-de-la-bioethique>

https://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201912/bioethique.html

https://www.youtube.com/results?search_query=subjectivit%C3%A9+et+bio%C3%A9thique

<https://www.fiv.fr/enjeux-anonymat-don-sperme-fiv-insemination-pma/>